À RETOURNER AU SERVICE MALADIE - PÔLE RELATIONS EXTÉRIEURES

Service maladie

MAL - 002

Pour tout renseignement, contacter le Pôle Relations extérieures :

- detachement@cavimac.fr
- Tél. 01 41 58 45 45
- Imprimés accessibles sur notre site www.cavimac.fr

DÉTACHEMENT POUR SÉJOUR TEMPORAIRAIRE À L'ÉTRANGER (HORS ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN)

DEMANDE DE MAINTIEN D'AFFILIATION

CAVIMAC
Le régime social des cultes

☐ 1ère demande (durée maximum : 3 mois à 3 ans)

☐ Renouvellement (durée maximum : 3 ans)

Identification de l'assuré dont le détachement est demandé

Nom : _____ Prénoms : _____

Numéro National d'identification : ☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐

Qualité :

Congrégation / Collectivité religieuse

- ☐ membre de congrégation / collectivité
- ☐ postulant
- ☐ novice
- ☐ membre accueilli
- ☐ autre (à préciser) : _____

Ministère cultuel

- ☐ ministre du culte (Prêtre, Imam, Pasteur, autre)
- ☐ séminariste
- ☐ membre accueilli
- ☐ autre (à préciser) : _____

Associations de fidèles

- ☐ membre d'association de fidèle
- ☐ membre accueilli
- ☐ autre (à préciser) : _____

N° Collectivité religieuse ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Adresse de résidence lors du détachement [1] : _____

_____

_____

Durée [2] : ⟶ du ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ au ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Mission à caractère cultuel ou études : ☐ Oui ☐ Non

Adresse où est exercée la mission (si différente du lieu de séjour) : _____

_____

_____

Le détachement ne peut être demandé que pour des séjours temporaires à l'étranger dont la durée prévisible ne dépasse pas 3 ans renouvelable une fois.

Certification de la collectivité

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénoms : _____

atteste avoir reçu mandat de la collectivité religieuse ci-après désignée

_____ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

(dénomination de la collectivité) (N° Coll)

Fait à _____, le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature Cachet de la collectivité

[1] Indiquer le ou les pays d'accueil pendant la période de détachement

[2] En nombre d'années et/ou de mois

En cas de fraude sociale en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (CSS, art. L. 114-17 du Code de la sécurité sociale), vous encourez des sanctions et êtes passibles d'amende et/ou d'emprisonnement voire de pénalités financières (CSS, art. L. 114-16-2).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et le règlement général UE 2016/ 679 s'appliquent aux réponses faites sur ce formulaire. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant que vous pouvez exercer auprès de la déléguée à la protection des données : dpo@cavimac.fr

Service maladie
Date de mise à jour décembre 2019